



# Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2004

(Du 10 octobre 2003)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2004. Ce rapport comprend les comptes de fonctionnement et des investissements.

## A. INTRODUCTION

Nous vous présentons un budget qui affiche

**un excédent de charges de 4'173'400 francs.**

Ce résultat, représentant 0,77% des charges, est la conséquence du recul des recettes fiscales de plus de 500'000 francs parallèlement à l'augmentation des charges imposées pour plus de 5 millions de francs. Ce déficit a été contenu à ce niveau grâce à des efforts importants d'économie et au recours aux réserves constituées ces dernières années. La morosité économique que nous connaissons, dont les effets sont sensibles tant sur les recettes que sur les charges, affecte ainsi le résultat. La fortune nette accumulée, de plus de 21 millions de francs, permet de faire face à la dégradation du résultat sans revoir pour l'instant le coefficient d'imposition des personnes physiques abaissé dès le début de l'année 2003 à 90%.

Néanmoins, des taxes et certains émoluments ont été augmentés. Au vu de cette situation, des mesures d'économie ont été décidées en 2003. Elles déploieront également leurs effets en 2004 et il en a été tenu compte dans le budget. Les efforts principaux portent sur les dépenses de « Biens, services et marchandises » atteignant globalement 134 millions de francs ; si ces dépenses continuent de progresser dans les Hôpitaux de près de 3%, elles sont, en revanche, en recul au niveau de l'administration.

Les prestations à disposition de la population sont maintenues et les subventions dont nous avons la maîtrise restent stables. L'évolution financière n'a, par contre, pas permis de développer certaines prestations, à l'exemple de l'extension souhaitée des horaires de toutes

les structures d'accueil pour les enfants scolarisés.

Les dispositions réglementaires concernant la rémunération seront appliquées afin de conserver intacte la motivation du personnel qui pourrait voir sa charge de travail augmenter en raison des décisions prises.

Les taux d'intérêts toujours favorables, conjugués au remboursement de certains emprunts, entraînent un léger recul de la charge d'intérêts malgré la progression de la dette.

## **1. Situation économique**

Suite à la politique monétaire expansive pratiquée aux Etats-Unis, son économie a signé une reprise au second trimestre 2003 qui a dépassé les prévisions. En revanche, la tendance à la stagnation a persisté dans la zone euro. En Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) avait revu à la baisse, en juin dernier, ses prévisions conjoncturelles pour l'année 2003. En effet, les prévisions établies en janvier 2003 tablaient sur une progression du produit intérieur brut (PIB) de 0,8% pour ensuite le corriger à un taux de 0%. Selon les dernières estimations connues au 3<sup>ème</sup> trimestre 2003, le PIB devrait même enregistrer un taux de croissance négatif de 0,3% sur l'année. Les exportations, moteur de l'économie helvétique, sont restées à de faibles niveaux et la consommation stagne.

Vraisemblablement, les signes clairs de reprise économique aux Etats-Unis influenceront, dès l'année prochaine, la zone euro et par voie de conséquence l'Allemagne et enfin la Suisse. Pour cette dernière, cela s'explique par sa très forte dépendance aux marchés de la zone euro et en particulier de l'Allemagne qui demeure son principal partenaire commercial. Le redémarrage européen devrait rester modeste et risque même d'être ralenti si le cours de change de l'euro face au dollar demeure ferme. Ce cas de figure s'applique également dans le rapport franc suisse/euro, où toute forte appréciation de la devise helvétique pénaliserait les exportations et par voie de conséquence un retour de croissance de la conjoncture économique suisse. Selon les dernières prévisions conjoncturelles de l'automne 2003, le Seco table sur une croissance du PIB de 1,5% pour l'année 2004.

La multiplication des signes de reprise a bénéficié aux marchés boursiers, particulièrement depuis mars 2003 en ce qui concerne le marché des actions. Le segment des obligations s'est ensuite aligné à cette tendance par une orientation à la hausse des taux d'intérêts à moyen et long termes. En revanche, l'évolution des taux à court terme est demeurée relativement plate, dans le sillage de la décision de la Banque nationale suisse (BNS) de maintenir, depuis la dernière baisse en mars 2003, la marge de fluctuation du taux Libor à 3 mois entre 0% et 0,75%. Cette mesure ne devrait pas menacer la stabilité des prix. En effet, le taux de renchérissement devrait demeurer stable en 2004, avec un taux de 0,6%. Cette estimation se base sur des conditions de faible pression sur les prix en raison d'une conjoncture en croissance modeste.

Les signes précurseurs de reprise conjoncturelle n'influenceront pas encore le marché de l'emploi qui, déjà en recul au cours du premier semestre 2003, ne devrait pas connaître de renversement de tendance dans un proche avenir. En effet, le marché de l'emploi ne se reprendra que lorsque les entreprises considéreront la reprise comme durable et solide, de sorte que le chômage, élevé dans un premier temps, devrait reculer en fin d'année 2004.

En dépit des aspects saisonniers qui ont permis de contenir le nombre de chômeurs durant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2003, le canton de Neuchâtel a vu le nombre de ceux-ci augmenter par la suite. A fin septembre, le taux de chômage a atteint 4,4% contre 3,2% une année auparavant. En ville de Neuchâtel, il s'élevait à 5,3% (991 chômeurs) et à 5,28% en fin décembre 2002 (928 chômeurs).

## 2. Analyse du fonctionnement

### 2.1. Charges de personnel

en milliers de francs	B 2004	B 2003	2002	2001	2000	Ecart B04/B03	
Administration	<b>85'162</b>	84'275	79'846	75'281	70'442	<b>887</b>	<b>1.1%</b>
Instruction publique	<b>81'508</b>	79'193	74'987	70'224	65'634	<b>2'315</b>	<b>2.9%</b>
Hôpitaux	<b>79'069</b>	73'903	77'656	71'991	67'708	<b>5'166</b>	<b>7.0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245'739</b>	237'371	232'489	217'496	203'784	<b>8'368</b>	<b>3.5%</b>

Les effectifs de l'administration communale augmentent de 13 postes pour atteindre 811 postes. Parmi les nouveaux postes, certains sont financés grâce à des recettes supplémentaires ou à des économies découlant de leur engagement. Les effectifs des Services industriels progressent de 4,5 postes. Afin de pouvoir traiter plus rapidement les dossiers, la Police des constructions est renforcée d'un demi-poste. Le Service des sports voit ses effectifs progresser de 2,85 postes pour assumer les différentes activités organisées et développer les manifestations à l'intention des adolescents (actions de l'Agenda 21). Le personnel de la Ville chargé de l'Office régional de placement (5,95 postes) sera repris par l'Etat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Afin d'encadrer le nouveau programme d'occupation « BâtiPlus » subventionné par la Confédération, deux postes sont créés à l'Office du travail. En prévision de la reprise par ce service du programme d'occupation « Jeunes-emploi » assumé jusqu'ici par l'Etat, 4 postes d'encadrement sont d'ores et déjà inscrits au budget, intégralement subventionnés par l'assurance chômage. Les charges de l'administration progressent faiblement en raison de la prise en compte du non-remplacement durant six mois du personnel de l'administration.

Les Hôpitaux portent pour la première fois au budget les charges liées au remplacement du personnel absent pour cause de maladie, d'accidents et de congé maternité. C'est ce qui explique l'essentiel de la croissance des charges de personnel.

### 2.2. Biens, services et marchandises

en milliers de francs	B 2004	B 2003	2002	2001	2000	Ecart B04/B03	
Administration	<b>50'256</b>	50'369	48'717	44'994	44'225	<b>-113</b>	<b>-0.2%</b>
Services industriels	<b>46'758</b>	46'252	47'471	49'977	45'460	<b>506</b>	<b>1.1%</b>
Hôpitaux	<b>37'623</b>	36'582	36'933	34'862	31'245	<b>1'041</b>	<b>2.8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>134'637</b>	133'203	133'121	129'833	120'930	<b>1'434</b>	<b>1.1%</b>

L'effort principal a été porté sur la maîtrise de ce poste. Ce groupe de charges augmente de 1,1%. Compte tenu des charges refacturées ou compensées par des revenus, le groupe « Biens, services et marchandises » est en recul par rapport au budget 2003.

L'entretien et la rénovation du patrimoine construit seront accrus et financés par les réserves constituées à cet effet.

L'augmentation des travaux pour tiers des Services industriels provoque une augmentation des charges. La hausse de plus d'un million de francs (2,8%) constatée aux Hôpitaux, compensée par les recettes et la subvention LAIS, s'explique dans une large mesure par la progression des frais informatiques en liaison avec l'introduction du Tarmed.

## 2.3. Subventions

L'ensemble des subventions versées augmente de 11% pour atteindre près de 53 millions de francs. L'évolution des subventions dont nous avons la maîtrise diminue de 100'000 francs.

### 2.3.1. Charges réparties par l'Etat

Les subventions concernent pour plus de 34 millions de francs, représentant 65,5% des subventions, les domaines dont les charges sont réparties par l'Etat. Ainsi, en cinq ans, ces charges ont connu une progression de plus de 9 millions de francs (+ 35%) et progressent de 5,3 millions de francs entre les budgets 2003 et 2004, principalement en raison de l'évolution de notre part à la péréquation intercommunale.

La répartition des charges est effectuée proportionnellement à la population, à l'exception de la répartition du déficit des entreprises de transports publics, TN exceptés, dont 2/7 sont répartis selon la qualité de la desserte.

Rappelons que le mode de répartition aux communes a été modifié en 2001 avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces charges.

en milliers de francs	B 2004	B 2003	2002	2001	2000	Ecart B04/B03	
Aide sociale	<b>4'980</b>	4'100	3'868	4'004	4'004	<b>880</b>	<b>21.5%</b>
Etabl. enfants et adolescents	<b>2'434</b>	1'900	1'965	1'876	2'180	<b>534</b>	<b>28.1%</b>
Etabl. personnes âgées	<b>1'397</b>	800	990	768	975	<b>597</b>	<b>74.6%</b>
Etabl. spécial. AI	<b>1'096</b>	850	703	-	-	<b>246</b>	<b>28.9%</b>
Charges AVS/AI	-	-	-	6'697	10'817		
Part au fonds de crise	<b>965</b>	694	468	602	1'316	<b>271</b>	<b>39.0%</b>
Déficit LAIS	<b>14'772</b>	13'800	12'578	11'835	13'041	<b>972</b>	<b>7.0%</b>
Déficit transports	<b>1'164</b>	1'164	1'153	1'125	1'236	<b>0</b>	<b>0.0%</b>
Versement fds péréquation	<b>7'800</b>	6'000	5'660	5'539	-	<b>1'800</b>	<b>30.0%</b>
Part IFD	-	-	-	-7'724	-6'656	-	-
Taxe véhicules	-	-	-	-	-1'328	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>34'608</b>	29'308	27'385	24'722	25'585	<b>5'300</b>	<b>18.1%</b>

L'augmentation de 880'000 francs de notre participation à l'Action sociale est la conséquence de la crise économique que nous subissons depuis le deuxième semestre 2002. Ce dernier élément affecte également notre part au Fonds de crise.

Notre participation aux établissements spécialisés augmente globalement de plus de 1,3 million de francs par rapport au budget 2003.

Quant à notre part aux déficits des institutions de santé, elle augmente de 7% pour atteindre près de 15 millions de francs.

La plus grosse augmentation concerne notre part au Fonds de péréquation (+ 1,8 million de francs) en raison de la péréquation des ressources calculée sur la base des recettes fiscales des deux années bouclées (2001 et 2002), alors même que celles-ci sont en recul.

## 2.4. Recettes fiscales

en milliers de francs	B 2004	B 2003	2002	2001	2000	Ecart B04/B03	
Impôt sur le revenu	<b>94'200</b>	89'700	90'842	83'446	67'871	<b>4'500</b>	<b>5.0%</b>
Impôt sur la fortune	<b>9'000</b>	9'900	8'600	9'830	8'644	<b>-900</b>	<b>-9.1%</b>
Impôt sur le bénéfice	<b>34'000</b>	39'000	41'418	39'742	30'816	<b>-5'000</b>	<b>-12.8%</b>
Impôt sur le capital	<b>11'100</b>	10'700	12'145	8'313	8'054	<b>400</b>	<b>3.7%</b>
Rectificatifs et amendes	<b>3'300</b>	2'900	7'419	4'562	3'007	<b>400</b>	<b>13.8%</b>
Taxe hospitalière	-	-	-	-	9'748	-	-
Pertes et abandons	<b>-1'080</b>	-1'200	-2'378	-2'141	-1'991	<b>120</b>	<b>-10.0%</b>
Impôt fédéral direct	-	-	-	7'724	6'656	-	-
Taxe sur les chiens	<b>132</b>	102	113	102	105	<b>30</b>	<b>29.4%</b>
Taxe sur les spectacles	<b>757</b>	691	916	1'125	872	<b>66</b>	<b>9.6%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>151'409</b>	151'793	159'075	152'703	133'782	<b>-384</b>	<b>-0.3%</b>

Pour les personnes physiques, les taxations 2002 sont effectuées depuis le début de l'année

2003. L'appréciation du résultat de cette taxation influence le montant inscrit au budget 2004, qui progresse pour l'impôt sur le revenu de 5%. Rappelons que le coefficient fiscal était de 95% en 2001, de 94% en 2002 et de 90% en 2003. En 2000, le barème communal était encore en vigueur, de même que la taxe hospitalière. Le recul important du produit de l'impôt sur la fortune correspond à la tendance déjà observée au bouclement 2002 en raison du recul de la bourse influençant la masse imposable.

La baisse importante de l'impôt sur le bénéfice, de 5 millions de francs par rapport au budget 2003, est due à la chute des bénéfices imposables de quelques gros contribuables affectés par la situation économique. La progression de l'impôt sur le capital, des taxations rectificatives et des amendes est conforme à la tendance actuelle de leur évolution.

Les deux contre-projets aux initiatives cantonales « Pour une réduction des impôts pour tous » et concernant la « Contribution éducative » adoptés par le Grand Conseil le 30 septembre 2003 n'auront pas d'effet en 2004 sur les recettes fiscales des communes.

### **3. Taxes, émoluments et tarifs**

Les principaux tarifs demeurent inchangés. Les tarifs de l'électricité ont été réduits de 4% en 2003 alors que les tarifs du gaz ont été augmentés de 6,6% afin de les adapter à l'évolution des prix d'achat. Afin de respecter la législation cantonale, le tarif de l'eau subira une augmentation de 6%.

De même, conformément à la législation en matière de taxes causales, les taxes liées à l'utilisation des ports feront l'objet d'une adaptation dès 2004 afin de couvrir les charges d'exploitation.

De plus, les taxes suivantes ont été adaptées dans le cadre des compétences du Conseil communal :

- location du Temple-du-Bas et de la Collégiale,
- taxe des chiens,
- taxe des matches au Loto,
- taxe de permissions tardives pour les kermesse,
- taxe sur les taxis,
- taxe d'utilisation du domaine public,
- taxe zone bleue et piétonne,
- transports par véhicules et prestations,
- séquestres de véhicules.

S'agissant de l'évacuation des eaux, seules les charges liées au traitement des eaux usées sont désormais financées par la taxe d'épuration alors que les dépenses liées à l'évacuation des eaux claires, de l'ordre de 130'000 francs, doivent être maintenant financées par l'impôt.

## 4. Budget des investissements

Pour le budget 2004, la somme des investissements nets se monte à plus de 63 millions de francs, dont plus de 28 millions de francs à la charge de la Ville.

Conformément aux directives du Service des communes, seuls les investissements du patrimoine administratif figurent au budget. Le tableau suivant présente la répartition entre les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier.

<b>Patrimoine</b>	<b>Administratif</b>	<b>Financier</b>	<b>TOTAL</b>
Investissements bruts	71'274'500	2'075'000	73'349'500
Recettes	-9'879'500	-358'000	-10'237'500
<b>Investissements nets</b>	<b>61'395'000</b>	<b>1'717'000</b>	<b>63'112'000</b>
Investissements couverts	27'853'900	579'500	28'433'400
<b>Solde à charge de la ville</b>	<b>33'541'100</b>	<b>1'137'500</b>	<b>34'678'600</b>

Le budget consolidé des investissements 2004, comprenant des dépenses brutes pour un peu plus de 73 millions de francs, se situe au-delà du montant prévu à la planification quadriennale.

Les principaux investissements prévus en 2004 et dont les crédits ont déjà été votés concernent :

- le remplacement et l'acquisition de véhicules et machines des Travaux publics (1,1 million de francs),
- le programme de renouvellement des chaussées 2001-2005 (600'000 francs),
- l'entretien lourd des bâtiments du patrimoine administratif (684'000 francs),
- la construction de la nouvelle école primaire de la Maladière (5 millions de francs),
- la rénovation du collège des Terreaux (1'450'000 francs),
- la construction d'une halle de gymnastique triple à la rue du Littoral (5 millions de francs),
- le concours d'architecture et l'étude d'agrandissement du Musée d'ethnographie (400'000 francs),
- les plans directeurs du Service des eaux (2,95 millions de francs), du Service du gaz (880'000 francs) et du Service de l'électricité (3,205 millions de francs),
- la réorganisation des Services industriels (397'000 francs),
- la construction du nouvel hôpital Pourtalès (31,466 millions de francs).

Les principales dépenses d'investissement qui feront l'objet de demandes de crédit sont les suivants :

- l'aménagement de la Place de la Coudre,

- la mise en place du système séparatif des eaux,
- la rénovation, la réhabilitation et la transformation de bâtiments du patrimoine administratif,
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM),
- la réfection des installations du Chanet,
- la centrale de production d'énergies renouvelables.

#### 4.1. Comparaison avec la planification quadriennale des investissements

Le budget des investissements 2004 est supérieur de plus de 16 millions de francs au montant prévu à la planification quadriennale 2001-2004. Néanmoins, sur l'ensemble de la période de la planification, la somme globale des investissements nets sera inférieure de plus de 11 millions de francs aux prévisions.

##### *Planification 2001-2004*

	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Investissements bruts	65'991'500	66'236'600	68'169'400	53'767'500	<b>254'165'000</b>
Recettes	-7'002'500	-9'108'000	-9'406'000	-6'845'000	<b>-32'361'500</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>58'989'000</b>	<b>57'128'600</b>	<b>58'763'400</b>	<b>46'922'500</b>	<b>221'803'500</b>

##### *Comptes 2001 et 2002, prévisions 2003 et budget 2004*

	C 2001	C 2002	P 2003	B 2004	TOTAL
Investissements bruts	46'724'019	57'148'538	64'168'800	73'349'500	<b>241'390'857</b>
Recettes	-10'232'844	-6'736'860	-3'491'000	-10'237'500	<b>-30'698'204</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>36'491'175</b>	<b>50'411'678</b>	<b>60'677'800</b>	<b>63'112'000</b>	<b>210'692'653</b>

#### **Autofinancement**



	<b>B 2004</b>	B 2003	2002
Investissements couverts	<b>27'853'900</b>	38'594'800	33'170'118
Investissements à charge de la Ville	<b>33'541'100</b>	24'940'200	12'481'625
<i>Total investissements nets</i>	<b>61'395'000</b>	63'535'000	45'651'742
Autofinancement	<b>-22'317'800</b>	-27'448'900	-41'978'487
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>39'077'200</b>	36'086'100	3'673'255

La capacité d'autofinancement permet de financer 36% de l'ensemble des investissements nets.

## Evolution de la dette à long terme et de la charge d'intérêts

	<b>B 2004</b>	B 2003	2002	2001	2000
Dette à long terme ('000)	<b>648'000</b>	627'000	589'000	563'000	523'000
Dette à long terme par habitant en Fr.	<b>24'829</b>	25'793	24'578	25'189	22'915
Charge nette d'intérêt ('000)	<b>11'103</b>	11'877	11'677	12'733	11'644
Charge nette d'intérêt en Fr. / habitant	<b>351</b>	376	370	403	367
Charge nette d'intérêt / produit des impôts	<b>7.4%</b>	7.9%	7.4%	8.7%	9.1%
Charge nette d'intérêt / recettes courantes	<b>2.2%</b>	2.5%	2.4%	2.7%	2.6%

La charge nette de l'endettement à long terme diminue pour se situer à un niveau inférieur à celle de l'an 2000, malgré la croissance de l'endettement.

## 5. Taxe sur les spectacles et autres divertissements

Le Grand Conseil a adopté le 28 janvier 2003 un nouveau décret autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes. Les principales nouveautés, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, concernent la réduction de 15% à 10% du taux maximum de la taxe sur les spectacles ainsi que l'affectation d'une partie de la taxe (en principe 20%) perçue par les communes pour les représentations cinématographiques à un fonds cantonal pour l'encouragement de la culture cinématographique, conformément à la nouvelle loi cantonale sur le cinéma. La proposition visant à autoriser les communes à taxer de manière forfaitaire les manifestations se déroulant dans des établissements publics qui majorent le prix des consommations et ne perçoivent pas de finance d'entrée a été rejetée par le Grand Conseil.

Nous avons tenu compte de cette réforme dans le budget et vous proposons par conséquent d'abaisser le taux actuel de 15% à 10%. Désormais, les différentes subventions accordées aux manifestations en lien avec le cinéma (Lanterne magique, Fête du cinéma, Festival international du Film fantastique, Passion cinéma, autres subventions extraordinaires liées au tournage de films) seront financées exclusivement par ce fonds cantonal. En contrepartie de la réduction du budget des subventions de notre ville, une somme de 70'000 francs sera versée au fonds cantonal et alimenté par l'Etat dans une mesure au moins équivalente.

De plus, afin d'adapter le règlement communal à la pratique administrative, nous vous proposons de remplacer la Caisse de la police chargée de la remise des billets aux organisateurs par la Caisse communale (Section des finances).

Enfin, nous vous proposons d'abroger l'article 7 de l'arrêté s'agissant de la taxation forfaitaire dans la mesure où cette disposition n'a pas de base légale.

***Produit de la taxe sur les spectacles***

<b>en francs</b>	<b>B 2004</b>	<b>B 2003</b>	<b>2002</b>	<b>2001</b>	<b>2000</b>
Police	<b>67'000</b>	67'000	87'180	82'034	92'395
Affaires culturelles	<b>550'000</b>	530'000	771'915	851'472	703'789
<i>Restitution au SITRN</i>	<b>-80'000</b>	-120'000	-205'513	-105'322	-17'890
Sports	<b>140'000</b>	94'000	57'343	191'971	75'814
<i>Restitution au SIPLN</i>	<b>-50'000</b>	-54'000	-18'498	-155'879	-30'699
<b>TOTAL</b>	<b>627'000</b>	<b>517'000</b>	<b>692'427</b>	<b>864'276</b>	<b>823'409</b>

Rappelons que depuis la création des syndicats intercommunaux, le produit de la taxe pour les spectacles organisés aux patinoires du Littoral (SIPLN) et au théâtre du Passage (SITRN) leur est restituée. Ces recettes sont nécessaires aux activités du théâtre et des patinoires, dont les déficits sont financés par les communes du littoral membres de ces syndicats.

Dans la mesure où les charges d'agglomération sont toujours insuffisamment reconnues dans le cadre de la péréquation intercommunale et compte tenu des moyens importants de la Ville affectés aux activités de loisirs, culturelles et sportives à disposition de la population de l'ensemble de notre agglomération, nous vous proposons de maintenir la taxe sur les spectacles et d'en réduire le taux à 10% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (projet d'arrêté IV).

## B. BUDGET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Comptes 2002	Budget 2003		Budget 2004	
Fr.	Fr.		Charges	Revenus
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
526'754'088.77	525'872'300	Total des charges	<b>537'167'400</b>	
529'164'258.15	525'182'600	Total des revenus		<b>532'994'000</b>
2'410'169.38		Excédent de revenus		
	689'700	Excédent de charges		<b>4'173'400</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
52'315'141.96	70'602'000	Total des dépenses	<b>71'274'500</b>	
6'663'399.71	7'067'000	Total des recettes		<b>9'879'500</b>
45'651'742.25	63'535'000	Investissements nets		<b>61'395'000</b>
<b>FINANCEMENT</b>				
45'651'742.25	63'535'000	Investissements nets	<b>61'395'000</b>	
-28'754'168.44	-26'916'900	Amortissements		<b>27'142'700</b>
-8'136'345.46	0	Amortissements complémentaires		<b>0</b>
		Excédent des prélèvements aux financements spéciaux	<b>651'500</b>	
-2'677'803.82	-157'700	Excédent des attributions aux financements spéciaux		
	689'700	Excédent de charges du compte de fonctionnement	<b>4'173'400</b>	
-2'410'169.38		Excédent de revenus du compte de fonctionnement		
3'673'255.15	37'150'100	Insuffisance de financement		<b>39'077'200</b>

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement regroupe les charges et les revenus courants de la Ville.

Comparativement d'un budget à l'autre, les charges progressent de 2,1% et les revenus de 1,5%. L'excédent de charges du compte de fonctionnement prévu au budget de l'exercice 2004 s'élève à 4'173'400 francs.

Ce déficit représente le 0,77% du budget. Si les prévisions macro-économiques tablent sur une timide reprise l'année prochaine, nous devons constater cependant que l'économie locale subira encore le ralentissement économique qui nous touche actuellement. Cela se traduit par un recul du produit de l'imposition des personnes morales. Les augmentations des charges du personnel, contenues dans l'administration, connaissent de plus fortes variations dans les hôpitaux et l'instruction publique, compensées toutefois dans une large mesure par des subventions et des dédommagements.

## COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le budget des investissements comprend les dépenses destinées à l'amélioration de l'infrastructure publique. Il ne prend ainsi en compte que les investissements du patrimoine administratif dont la synthèse pour le budget 2004 se présente comme suit :

	Fr.	
Investissements à la charge de la Ville	33'541'100.-	55%
Investissements couverts	<u>27'853'900.-</u>	45%
<b>Total des investissements nets</b>	<b><u>61'395'000.-</u></b>	<b>100%</b>

## FINANCEMENT

Sous cette rubrique, nous déterminons la part de l'investissement net qui n'est pas couverte par l'autofinancement et qui doit être financée par l'emprunt.

Notre capacité d'autofinancement s'élève à 22,3 millions de francs (budget 2003 : 26,4), constituée par les amortissements diminués de l'excédent des prélèvements aux réserves et le report du résultat de fonctionnement, ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de 39 millions de francs pour le budget.

Toutefois, si cette insuffisance de financement nécessite un recours à l'emprunt, elle ne grève les comptes de fonctionnement ultérieurs que pour la part des investissements non couverts à charge de la Ville qui s'élèvent à 33,5 millions de francs.

## C. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

### CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Par sections	Budget 2004		Budget 2003		Comptes 2002	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01. Chancellerie	6'332'400	1'373'700	6'344'900	1'486'600	5'792'858.02	1'468'207.90
02. Finances	59'433'200	190'399'600	58'863'400	190'757'400	58'776'828.94	195'057'119.37
03. Forêts et Domaines	4'587'500	4'011'600	4'608'400	3'914'100	4'765'341.37	3'627'195.05
04. Services sociaux	25'122'400	2'483'000	22'581'300	2'131'400	19'923'476.77	2'373'205.45
05. Travaux publics	35'304'500	17'330'300	35'880'800	18'091'400	37'113'567.60	18'544'534.80
06. Urbanisme	17'012'000	12'256'200	16'316'000	11'367'400	18'582'301.26	10'342'811.50
07. Police	16'385'500	7'161'100	16'769'000	6'475'500	15'618'440.15	6'637'190.12
08. Police du feu	10'566'500	5'114'700	10'323'000	4'787'600	9'915'910.63	4'494'738.95
09. Instruction publique	115'417'800	82'157'400	112'550'200	80'326'500	105'761'994.32	75'498'216.86
10. Affaires culturelles	14'831'600	1'219'300	14'592'600	1'110'800	15'028'614.58	1'438'365.41
11. Services industriels	72'784'200	79'488'200	75'750'500	81'343'700	77'447'351.38	83'093'861.87
12. Hôpitaux	141'279'000	126'499'000	133'891'000	120'076'000	136'035'612.61	123'446'003.62
13. Sports	10'473'000	3'497'400	10'293'700	3'313'200	14'605'570.75	3'140'307.25
14. Tourisme et transports	7'637'800	2'500	7'107'500	1'000	7'386'220.39	2'500.00
	<b>537'167'400</b>	<b>532'994'000</b>	525'872'300	525'182'600	526'754'088.77	529'164'258.15
Excédent de charges		4'173'400		689'700		
Excédent de revenus					2'410'169.38	
<b>TOTAL</b>	<b>537'167'400</b>	<b>537'167'400</b>	525'872'300	525'872'300	529'164'258.15	529'164'258.15

**CLASSIFICATION SPECIFIQUE**

Par natures	Budget 2004		Budget 2003		Comptes 2002	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30. Charges de personnel	<b>245'738'600</b>		237'371'000		232'488'937.09	
31. Biens, services et marchandises	<b>134'637'300</b>		133'202'800		133'120'803.07	
32. Intérêts passifs	<b>24'829'500</b>		25'793'200		24'578'061.95	
33. Amortissements	<b>27'142'700</b>		26'916'900		36'890'513.90	
34. Parts et contributions aux communes	-		-		0.00	
35. Dédommagements aux collectivités publ.	<b>14'445'800</b>		14'076'800		13'147'710.20	
36. Subventions accordées	<b>52'805'600</b>		47'600'600		44'956'757.36	
37. Subventions redistribuées	-		-		0.00	
38. Attributions aux réserves	<b>463'100</b>		1'039'300		3'776'920.90	
39. Imputations internes	<b>37'104'800</b>		39'871'700		37'794'384.30	
40. Impôts		<b>152'489'200</b>		152'993'000		161'811'318.21
41. Patentes et concessions		<b>56'500</b>		68'700		67'354.25
42. Revenus des biens		<b>15'026'250</b>		14'399'800		13'780'342.35
43. Contributions, émoluments		<b>185'676'350</b>		182'409'600		182'267'325.61
44. Parts à des recettes cantonales		<b>1'950'500</b>		1'849'000		1'805'956.69
45. Dédommagements de collectivités publ.		<b>35'711'000</b>		34'098'200		30'668'848.06
46. Subventions acquises		<b>103'864'800</b>		98'611'000		99'869'611.60
47. Subventions à redistribuer		-		-		0.00
48. Prélèvements aux réserves		<b>1'114'600</b>		881'600		1'099'117.08
49. Imputations internes		<b>37'104'800</b>		39'871'700		37'794'384.30
	<b>537'167'400</b>	<b>532'994'000</b>	525'872'300	525'182'600	526'754'088.77	529'164'258.15
Excédent de charges		<b>4'173'400</b>		689'700		
Excédent de revenus					2'410'169.38	
<b>TOTAL</b>	<b>537'167'400</b>	<b>537'167'400</b>	525'872'300	525'872'300	529'164'258.15	529'164'258.15

## EVOLUTION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(sans imputations internes)

En mios de francs	Comptes 1992 en %		Comptes 2000 en %		Comptes 2001 en %		Comptes 2002 en %		Budget 2003 en %		Budget 2004 en %	
<b>Charges</b>												
Charges de personnel	176.2	49.8%	203.8	46.9%	217.5	46.5%	232.5	47.6%	237.4	48.8%	245.7	49.1%
Biens, services et marchandises	93.3	26.3%	120.9	27.8%	129.8	27.7%	133.1	27.2%	133.2	27.4%	134.6	26.9%
Intérêts passifs	26.7	7.5%	22.9	5.3%	25.2	5.4%	24.5	5.0%	25.8	5.3%	24.8	5.0%
Amortissements	14.7	4.2%	22.6	5.2%	25.4	5.4%	36.9	7.6%	26.9	5.5%	27.2	5.4%
Dédommagements aux collectivités	12.0	3.4%	12.9	3.0%	12.8	2.7%	13.1	2.7%	14.1	2.9%	14.5	2.9%
Subventions accordées	30.6	8.6%	50.8	11.7%	49.7	10.6%	44.9	9.2%	47.6	9.8%	52.8	10.6%
Attributions aux réserves	0.6	0.2%	0.9	0.2%	7.8	1.7%	3.7	0.8%	1.0	0.2%	0.5	0.1%
<b>Total</b>	<b>354.1</b>	<b>100.0%</b>	<b>434.8</b>	<b>100.0%</b>	<b>468.2</b>	<b>100.0%</b>	<b>488.7</b>	<b>100.0%</b>	<b>486.0</b>	<b>100.0%</b>	<b>500.1</b>	<b>100.0%</b>
<i>Total en % (base 1992)</i>	<b>100.0%</b>		<b>122.8%</b>		<b>132.2%</b>		<b>138.0%</b>		<b>137.2%</b>		<b>141.2%</b>	
<b>Produits</b>												
Impôts	101.4	28.5%	129.1	29.6%	148.8	31.7%	161.8	32.9%	153.0	31.5%	152.5	30.8%
Patentes & concessions	0.2	0.1%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%	0.1	0.0%
Revenus des biens	19.3	5.4%	14.1	3.2%	13.6	2.9%	13.8	2.8%	14.4	3.0%	15.0	3.0%
Contributions	157.0	44.1%	177.9	40.7%	184.2	39.2%	182.2	37.1%	182.4	37.6%	185.7	37.4%
Parts à des recettes	6.5	1.8%	9.6	2.2%	9.5	2.0%	1.8	0.4%	1.8	0.4%	1.9	0.4%
Dédommagements de collectivités	12.2	3.4%	24.3	5.6%	27.6	5.9%	30.6	6.2%	34.1	7.0%	35.7	7.2%
Subventions acquises	59.0	16.6%	80.7	18.5%	83.6	17.8%	99.8	20.3%	98.6	20.3%	103.9	21.0%
Prélèvements aux réserves	0.2	0.1%	0.9	0.2%	2.6	0.6%	1.0	0.2%	0.9	0.2%	1.1	0.2%
<b>Total</b>	<b>355.8</b>	<b>100.0%</b>	<b>436.7</b>	<b>100.0%</b>	<b>470.0</b>	<b>100.0%</b>	<b>491.1</b>	<b>100.0%</b>	<b>485.3</b>	<b>100.0%</b>	<b>495.9</b>	<b>100.0%</b>
<i>Total en % (base 1992)</i>	<b>100.0%</b>		<b>122.7%</b>		<b>132.1%</b>		<b>138.0%</b>		<b>136.4%</b>		<b>139.4%</b>	
<b>RESULTAT</b>	<b>1.7</b>		<b>1.9</b>		<b>1.8</b>		<b>2.4</b>		<b>-0.7</b>		<b>-4.2</b>	

## Charges de fonctionnement

### 30. CHARGES DE PERSONNEL

	Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	%	Fr.	Fr.
300 Autorités et commissions	<b>1'047'200</b>	-4.0%	1'091'200	1'002'729.15
301 Personnel administratif et d'exploitation	<b>141'226'600</b>	5.1%	134'321'100	133'292'548.99
302 Personnel enseignant	<b>59'335'700</b>	2.7%	57'779'500	54'500'767.05
303 Assurances sociales	<b>16'600'400</b>	-1.7%	16'880'500	15'937'891.58
304 Caisse de pensions de l'Etat	<b>6'166'300</b>	7.6%	5'729'500	5'516'780.80
305 Assurance acc. et perte de gains	<b>2'000'000</b>	1.4%	1'973'000	2'012'560.29
306 Prestations en nature	<b>667'500</b>	-18.4%	818'100	685'781.99
307 Caisse de pensions Ville	<b>15'636'400</b>	-0.6%	15'732'800	16'585'977.40
308 Personnel temporaire	<b>1'357'000</b>	11.3%	1'219'000	1'264'509.15
309 Autres charges de personnel	<b>1'701'500</b>	-6.8%	1'826'300	1'689'390.69
30 TOTAL	<b>245'738'600</b>	3.5%	237'371'000	232'488'937.09

Dans le cadre du budget 2004, le groupe charges de personnel progresse de 8,4 millions de francs par rapport au budget 2003, soit une augmentation de 5,2 millions pour les Hôpitaux, 2,3 pour l'Instruction publique et 0,9 pour l'Administration générale.

Pour l'élaboration du budget 2003, les paramètres retenus sont les suivants :

- indexation Ville : 102.9, c'est-à-dire 0.9 point de plus que le budget 2003 calculé à 102, ou 0.6 point de plus que l'indice des prix à la consommation de novembre 2002 utilisé pour le paiement des salaires 2003.  
Il convient de préciser qu'une réduction linéaire a été opérée sur les salaires afin d'intégrer au budget 2004 les effets de l'ordre de service N° 362 concernant le non-remplacement de collaborateurs démissionnaires durant six mois.
- indexation Etat : 102.3 comme les salaires servis en 2003 ;
- cotisation pour l'assurance maladie perte de gain des fonctionnaires: 1%;
- cotisations à la Caisse de pensions : - part employé A : 7,5%, employé B : 9,25%  
- part employeur : 170% de la "part employés"  
- montant de coordination : 14'770 francs.



Il faut noter que, selon l'arrêté concernant la modification du Règlement de la Caisse de pensions qui entrera en vigueur en janvier 2004, les cotisations seront échelonnées en fonction de l'âge des assurés. Il en est de même des rappels liés aux augmentations de salaire. Cette décision n'a pas d'incidence sur la part des cotisations ordinaires à la charge de l'employeur ; elle augmentera légèrement le montant des rappels de cotisations.

Aux Hôpitaux, le dépassement susmentionné de 5,2 millions de francs s'explique par le fait que, pour la première fois, le budget 2004 a été établi en tenant compte des prévisions d'absences maladie, accident et congé maternité qui ont été évaluées à 42.99 postes. En déduction de ces charges, les remboursements des assurances perte de gain sont budgétisés. De plus, 18 nouveaux postes sont portés au budget, essentiellement dans le secteur médical. Cette nouvelle dotation, admise par le Service cantonal de la santé publique, découle pour une large part de la nouvelle Convention collective de travail pour les médecins-assistants et chefs de clinique.

La hausse des charges de personnel de 2,3 millions observée à l'Instruction publique résulte essentiellement de l'augmentation des effectifs au Lycée Jean-Piaget.

Pour l'Administration, la différence entre les deux budgets (0,9 mio) s'explique comme suit:

- augmentation de l'effectif de 13,12 postes	0,7 mio
- différence d'indice	0,7 mio
- augmentations individuelles	1,5 mio
- économie liée à l'ordre de service N° 362 susmentionné	<u>-2,0 mio</u>
<b>Total en millions de francs</b>	<b><u>0,9 mio</u></b>

### Evolution des effectifs du personnel communal

Sections	Nombre de postes effectifs						
	Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Budget 2002	Budget 2001	Budget 2000	Budget 1999
Chancellerie	<b>22.59</b>	1.09	21.50	20.90	20.90	19.95	19.95
Finances	<b>87.90</b>	2.57	85.33	86.53	82.11	74.06	71.62
Forêts & Domaines	<b>13.46</b>	-	13.46	12.83	12.83	11.83	11.85
Services sociaux	<b>79.33</b>	1.37	77.96	65.34	57.47	55.84	56.51
Travaux publics	<b>155.42</b>	-0.80	156.22	151.00	152.65	147.34	144.77
Urbanisme	<b>33.99</b>	0.99	33.00	32.67	32.32	31.02	29.42
Police	<b>123.74</b>	-0.80	124.54	114.97	105.66	105.96	103.52
Police du feu	<b>74.26</b>	1.40	72.86	67.55	66.69	56.86	56.86
Affaires culturelles	<b>47.71</b>	-0.02	47.73	45.68	45.00	45.40	45.61
Services industriels	<b>124.88</b>	4.47	120.41	116.99	116.86	124.55	127.90
Sports	<b>47.25</b>	2.85	44.40	42.75	39.07	37.20	34.10
Tourisme et transports	<b>0.50</b>	-	0.50	-	-	-	-
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>811.03</b>	13.12	<b>797.91</b>	<b>757.21</b>	<b>731.56</b>	<b>710.01</b>	<b>702.11</b>
BPU		-	-	-	-	-	28.66
Instruction publique	<b>109.97</b>	1.60	108.37	104.84	104.95	102.23	100.81
Hôpitaux	<b>807.04</b>	61.24	745.80	750.85	724.24	718.91	717.48
<b>TOTAL</b>	<b>1'728.04</b>	75.96	<b>1'652.08</b>	<b>1'612.90</b>	<b>1'560.75</b>	<b>1'531.15</b>	<b>1'549.06</b>

L'effectif de l'Administration progresse de 13,12 postes.

L'effectif du secrétariat de la **Chancellerie** augmente de **1** poste, suite à l'engagement du responsable des droits politiques porté au budget en 2003 du Contrôle des habitants.

Aux **Finances**, il a été décidé l'engagement de **2** postes supplémentaires financés au CEG, (technicien système dans le domaine de la santé, chef de projet adjoint en faveur du centre de compétences Administrations).

Les **Services sociaux** comprennent en supplément **1** poste d'assistante sociale en formation. Diverses modifications concernent l'Office du travail : les collaborateurs ORP (5,95 postes) sont transférés à l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier prochain et remplacés par le personnel des ateliers Jeune-Emploi (4 postes) et l'encadrement du PET BâtiPlus (2 postes) ; il s'agit d'une opération blanche sur le plan financier.

L'**Urbanisme** sera doté d'un inspecteur adjoint des constructions à 50 %.

La section de l'**Instruction publique** augmente de **1,6** poste : 1 en renforcement de l'orthophonie et 0,6 suite à la création de classes supplémentaires (LJP).

Les **Services industriels** présentent une hausse de **4,47** postes : 2 postes découlant de l'augmentation de prestations (installations intérieures et construction eau + gaz), 1,5 poste de contrôleur lié aux exigences de l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT), 0,5 poste de releveur de compteurs/porteur de factures entraînant une réduction des frais postaux.

Les **Sports** présentent une hausse de **2,85** postes, dont 0,4 pour l'animation sportive dans les quartiers. Les autres augmentations concernent des postes d'auxiliaires ou des engagements déjà réalisés.

Les diminutions d'effectif ou les modifications mineures de taux d'activité, selon les dispositions relatives à la modulation facultative du temps de travail par exemple, ne sont pas prises en compte dans les explications susmentionnées.

#### Comparaison des charges de personnel aux comptes 2002 et budgets 2003 et 2004

Sections	B 2004	B 2003	2002	Ecart B04/B03	
Chancellerie	<b>3'561'000</b>	3'521'600	3'145'620	<b>39'400</b>	<b>1%</b>
Finances	<b>10'181'400</b>	9'891'400	9'807'073	<b>290'000</b>	<b>3%</b>
Forêts & Domaines	<b>1'672'900</b>	1'597'200	1'485'441	<b>75'700</b>	<b>5%</b>
Services sociaux	<b>7'356'300</b>	7'127'200	6'071'557	<b>229'100</b>	<b>3%</b>
Travaux publics	<b>15'273'900</b>	15'312'600	15'492'508	<b>-38'700</b>	<b>0%</b>
Urbanisme	<b>3'554'800</b>	3'505'400	3'320'535	<b>49'400</b>	<b>1%</b>
Police	<b>12'505'200</b>	12'739'100	11'458'189	<b>-233'900</b>	<b>-2%</b>
Police du feu	<b>8'346'700</b>	8'230'000	7'706'480	<b>116'700</b>	<b>1%</b>
Affaires culturelles	<b>4'938'700</b>	5'040'400	4'861'948	<b>-101'700</b>	<b>-2%</b>
Services industriels	<b>13'748'900</b>	13'486'000	12'837'471	<b>262'900</b>	<b>2%</b>
Sports	<b>3'954'700</b>	3'761'200	3'616'659	<b>193'500</b>	<b>5%</b>
Tourisme et transports	<b>67'400</b>	63'000	42'327	<b>4'400</b>	
<b>ADMINISTRATION</b>	<b>85'161'900</b>	84'275'100	79'845'808	<b>886'800</b>	<b>1%</b>
Instruction publique	<b>81'507'700</b>	79'192'900	74'987'196	<b>2'314'800</b>	<b>3%</b>
Hôpitaux	<b>79'069'000</b>	73'903'000	77'655'933	<b>5'166'000</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>245'738'600</b>	237'371'000	232'488'937	<b>8'367'600</b>	<b>4%</b>

### 31. ACHATS DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

	Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	%	Fr.	Fr.
310 Fournitures de bureau, imprimés et matériel d'enseignement	<b>10'305'750</b>	9.5%	9'409'800	9'278'922.56
311 Achats de mobilier, machines, véhicules	<b>7'341'050</b>	-1.9%	7'481'050	7'325'029.90
312 Eau, énergie, combustibles	<b>43'055'500</b>	-1.2%	43'560'300	43'005'784.01
313 Autres marchandises	<b>15'171'300</b>	-1.5%	15'395'150	15'397'770.02
314 Entretien des immeubles et du réseau routier	<b>11'721'100</b>	9.3%	10'720'700	12'239'893.86
315 Entretien d'objets mobiliers	<b>4'957'950</b>	0.1%	4'953'750	4'027'321.76
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	<b>8'864'300</b>	13.7%	7'797'200	9'172'142.14
317 Dédommagements	<b>1'457'500</b>	0.3%	1'452'600	1'481'807.97
318 Honoraires et autres services	<b>29'660'350</b>	-3.8%	30'819'200	29'057'551.27
319 Frais divers	<b>2'102'500</b>	30.3%	1'613'050	2'134'579.58
<b>31 TOTAL</b>	<b>134'637'300</b>	1.1%	133'202'800	133'120'803.07

La proportion de ce groupe de charges par rapport aux charges totales est de 25%, l'augmentation par rapport au budget 2003 s'élève à un peu plus de 1,4 million de francs.

310 - Les frais informatiques des Hôpitaux progressent de plus de 1 million. Ils sont compensés par les revenus et les subventions LAIS ainsi que par la réduction de 309'000 francs des frais de leasing.

314 - L'entretien des immeubles locatifs est supérieur de plus de 400'000 francs au montant prévu au budget 2003. Cette hausse est compensée par un prélèvement à la réserve. L'augmentation des travaux de tiers aux Services industriels est partiellement compensée par les revenus des ventes d'énergie.

316 - Ce montant correspond à l'ensemble des engagements pris par la Ville.

Ainsi, si l'on ne tient pas compte des charges compensées ou refacturées, le groupe « achats de biens, services et marchandises » est en recul par rapport au budget 2003.

### 32. INTERETS PASSIFS

		Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
320	Engagements courants	6'800	-59.3%	16'700	19'797.85
321	Dettes à court terme	470'000	-62.8%	1'265'000	413'235.66
322	Dettes à long terme	24'265'200	-1.0%	24'509'000	24'052'994.46
323	Dettes envers des entités	7'500	200.0%	2'500	12'033.30
329	Autres intérêts passifs	80'000		0	80'000.68
32	<b>TOTAL</b>	<b>24'829'500</b>	<b>-3.7%</b>	<b>25'793'200</b>	<b>24'578'061.95</b>

La baisse des taux d'intérêts débutée en 2001, s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier semestre 2003. Puis, alors que les taux à court terme se sont maintenus à de bas niveaux, la courbe des taux à moyen et long terme s'est quelque peu rehaussée. Néanmoins, les charges d'intérêts diminuent de près de 4% par rapport au budget précédent.

321 - Les effets de la politique monétaire pratiquée par la BNS ont permis de contenir les taux à court terme à de niveaux faibles tout au long de l'année 2003. En effet, au moment de la rédaction du présent rapport, la dernière modification du taux libor porte sur une marge de fluctuation entre 0% et 0,75%. Cette situation de bas niveau des taux à court terme devrait perdurer quelques temps encore durant l'exercice 2004. Cela se traduit par une diminution de 795'000 francs du service de la dette à court terme.

322 - En dépit de la tendance légèrement haussière des taux à moyen et long terme qui s'est dessinée depuis le second semestre 2003, les taux devraient demeurer encore à des niveaux historiquement bas. Ainsi, après la prise en compte de 30 millions d'emprunts qui arriveront à échéance en 2004 auxquels s'ajouteront un besoin de liquidités de 39 millions, le montant dévolu au service de la dette à long terme reste inférieure à celui inscrit au budget 2003.

Rappelons que la Ville joue le rôle de mandataire pour réaliser des équipements importants et d'intérêt régional ce qui implique que le financement des investissements est assuré par la Commune ; en parallèle, les charges financières représentant près de 52% des charges d'intérêt sont répercutées comme cela figure au tableau suivant (sous la rubrique intérêts refacturés).

L'évolution de la dette ainsi que différents ratios pertinents sont également présentés sur ce tableau.

## Evolution de la dette et de la charge d'intérêts

En milliers de francs	<b>Budget 2004</b>	Budget 2003	2002	2001	2000
<b>Dette à long terme</b>	<b>648'000</b>	627'000	589'000	563'000	523'000
<b>Intérêts passifs</b>	<b>24'829</b>	25'793	24'578	25'189	22'915
./. revenus financiers	<b>-905</b>	-919	-917	-1'047	-927
./. intérêts refacturés (1)	<b>-12'821</b>	-12'997	-11'984	-11'409	-10'344
<b>Charge nette</b>	<b>11'103</b>	11'877	11'677	12'733	11'644
<b>Produits des impôts (A)</b>	<b>149'700</b>	150'300	158'826	145'683	126'665
Intérêts passifs / A	<b>16.6%</b>	17.2%	15.5%	17.3%	18.1%
Charge nette / A	<b>7.4%</b>	7.9%	7.4%	8.7%	9.2%
<b>Recettes courantes (B)</b>	<b>494'775</b>	484'429	490'271	467'516	435'755
Intérêts passifs / B	<b>5.0%</b>	5.3%	5.0%	5.4%	5.3%
Charge nette / B	<b>2.2%</b>	2.5%	2.4%	2.7%	2.7%
Nombre d'habitants	<b>31'660</b>	31'600	31'566	31'587	31'753
Dette par habitant	<b>20'467.-</b>	19'842.-	18'659.-	17'824.-	16'471.-
Intérêts passifs / habitant	<b>784.-</b>	816.-	779.-	797.-	722.-
Charge nette / habitant	<b>351.-</b>	376.-	370.-	403.-	367.-

(1) Intérêts refacturés (détails):

- Hôpitaux	<b>5'479</b>	4'931	4'117	3'409	2'611
- Services industriels	<b>5'376</b>	5'871	5'734	5'747	5'387
- Ecoles	<b>769</b>	952	955	1'044	1'050
- Urbanisme	<b>1'197</b>	1'243	1'178	1'209	1'296
	<b>12'821</b>	12'997	11'984	11'409	10'344

## Composition de la dette

Taux d'intérêts		Prêteurs	Echéances		
%	Fr.		Fr.	Année	Fr.
2.650	10'000'000	- Emprunts publics	230'000'000	2005	35'000'000
2.800	10'000'000				
2.890	10'000'000	- Assurances	133'000'000	2006	60'000'000
2.990	15'000'000				
3.000	10'000'000	- Fonds de compensation AVS	40'000'000	2007	90'000'000
3.125	70'000'000				
3.380	10'000'000	- Banques	136'000'000	2008	115'000'000
3.600	10'000'000				
3.750	70'000'000	- SUVA	40'000'000	2009	90'000'000
3.850	5'000'000				
3.870	20'000'000			2010	43'000'000
3.875	10'000'000				
3.950	10'000'000			2011	40'000'000
4.000	105'000'000				
4.050	5'000'000			2012	51'000'000
4.060	10'000'000				
4.150	10'000'000			2013	55'000'000
4.250	61'000'000				
4.280	5'000'000				
4.300	5'000'000				
4.375	25'000'000				
4.500	28'000'000				
4.570	5'000'000				
4.625	10'000'000				
4.750	15'000'000				
4.780	5'000'000				
4.870	5'000'000				
4.875	5'000'000				
4.950	10'000'000				
5.000	10'000'000				
	69'000'000	Emprunts 2004 à conclure	69'000'000		69'000'000
<b>Totaux:</b>	<b>648'000'000</b>		<b>648'000'000</b>		<b>648'000'000</b>

### 33. AMORTISSEMENTS

	<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	%	Fr.	Fr.
330 Patrimoine financier, immeubles	<b>1'477'000</b>	12.9%	1'307'700	1'021'309.55
330 Escomptes, pertes et abandons	<b>3'462'700</b>	-6.4%	3'699'100	6'804'113.36
331 Patrimoine admin.(ordinaires)	<b>22'203'000</b>	1.3%	21'910'100	20'928'745.53
332 Patrimoine admin.(complément.)	<b>0</b>	0.0%	0	8'136'345.46
<b>33 TOTAL</b>	<b>27'142'700</b>	<b>0.8%</b>	<b>26'916'900</b>	<b>36'890'513.90</b>

330 - Suite à de nouveaux investissements dans les immeubles locatifs du patrimoine financier, les amortissements sont en augmentation à la Section de l'urbanisme.

Les pertes et abandons concernant le contentieux fiscal diminuent de 120'000 francs et se montent à 1'080'000 francs. Celui des Hôpitaux diminue également légèrement de 7'000 francs pour s'établir à 308'000 francs.

L'imputation forfaitaire d'impôt de 1'900'000 francs est stable par rapport au budget 2003.

Les pertes et abandons des Services industriels se montent à 70'000 francs, soit une diminution de 65'000 francs.



### 35. DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

		Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
351	Canton (formation professionnelle facturée par l'Etat)	471'300	-1.0%	476'300	471'484.20
352	Communes (formation professionnelle assurée par les communes, ESRN)	13'974'500	2.7%	13'600'500	12'676'226.00
35	<b>TOTAL</b>	<b>14'445'800</b>	<b>2.6%</b>	<b>14'076'800</b>	<b>13'147'710.20</b>

Ce chapitre est essentiellement influencé par les prix coûtants versés pour les élèves de la Ville fréquentant l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel ou d'autres établissements scolaires hors du territoire communal, en vue d'y parfaire leur formation.

Pour l'ESRN, la participation aux charges est budgétisée à 12'850'000 francs et représente un prix coûtant de 10'590 francs (10'651 francs en 2003) pour chacun des 1'213 élèves (1'175 élèves en 2003). Cette participation est supérieure de 350'000 francs à celle prévue en 2003, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves (+ 38) compensée partiellement par la baisse du prix coûtant (- 61 francs).

### 36. SUBVENTIONS ACCORDEES

		Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
361	Canton (aide sociale, établ. enfants et adoles., établ. pers. âgées, établ. AI, aide hospitalière, part fonds de crise, péréquation financière)	<b>34'714'000</b>	17.7%	29'494'400	27'434'962.50
362	Communes (Syndicats théâtre régional, anneau d'athlétisme et patinoires)	<b>2'434'800</b>	0.6%	2'419'200	2'418'710.11
364	Sociétés d'économie mixte (BPU, compagnies de transports)	<b>9'007'800</b>	4.9%	8'584'800	8'619'700.36
365	Institutions privées (chancellerie, services sociaux et affaires culturelles)	<b>5'952'500</b>	-6.4%	6'358'700	5'819'306.10
366	Personnes physiques (aide complém. AVS/AI, bourses, chômeurs, aide aux logements)	<b>696'500</b>	-6.3%	743'500	664'078.29
36	<b>TOTAL</b>	<b>52'805'600</b>	10.9%	47'600'600	44'956'757.36

Ce groupe reste largement influencé par les charges réparties par l'Etat.

361 - Notre part à l'Aide sociale augmente de 880'000 francs et celle à la péréquation financière de 1'800'000 francs.

Les charges imposées, basées sur la population, évoluent de la façon suivante par rapport au budget 2003 :

- LESEA	:	+ 534'100 francs
- LESPA	:	+ 597'000 francs
- Etabl. spéc. AI	:	+ 245'700 francs
- Fonds de crise cantonal chômeurs	:	+ 270'800 francs
- Fonds de compensation	:	- 150'000 francs
- Fonds cantonal cinéma	:	+ 70'000 francs
- LAIS	:	+ 972'000 francs

362 - Notre part à l'exploitation du théâtre du Passage figure pour 1'113'800 francs au budget 2004 (+ 48'800 francs) et celle du Syndicat intercommunal des patinoires pour 940'000 francs (- 14'500 francs).

- 364 - Notre participation au déficit de la BPU s'élève à 2'976'100 francs (-27'000 francs) et celle affectée aux TN est de 5'417'700 francs (+250'000 francs). Enfin, le coût de l'action de promotion "Onde verte" augmente de 200'000 francs.
- 365 - Parmi les grandes variations de cette rubrique, soulignons la réduction de 100'000 francs de notre participation au Centre de santé qui s'élève à 800'000 francs au budget 2004. En vertu de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, les subventions versées passent de 1'840'000 francs à 2'000'000 francs. En revanche, le montant budgété pour les subventions aux crèches privées est en recul de 461'400 francs.

### 38. ATTRIBUTIONS AUX RESERVES

		Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
380	Attributions aux financements spéciaux (taxe déchets, STEP)	333'900	-	0	212'914.55
381	Attributions aux financements spéciaux (droits de superficie et taxes affectées)	54'200	-93.1%	783'000	504'415.60
382	Attributions aux réserves	75'000	-70.7%	256'300	3'059'590.75
38	TOTAL	463'100	-55.4%	1'039'300	3'776'920.90

#### Détail des attributions :

##### **Finances**

Encouragement à la formation	0	0.00	200'000.00
------------------------------	---	------	------------

##### **Forêts et domaines**

Droit de superficie fondation "Chez Nous"	3'200	3'200	3'200.00
Réserve forestière	0	20'000	200'000.00

##### **Travaux publics**

Epuration des eaux (excédent de revenus annuels)	0	554'600	0.00
Epuration des eaux (amortissement avance)	235'700	0	153'753.10
Ordures et déchets (excédent de revenus annuels)	0	21'600	0.00
Ordures et déchets (amortissement avance)	98'200	0	59'161.45

##### **Urbanisme**

Immeubles locatifs patrimoine financier, réserve pour entretien	0	113'400	1'307'000.00
Immeubles HLM patrimoine financier, réserve pour entretien	0	17'600	117'400.00
Immeubles locatifs patrimoine administr., réserve pour entretien	0	30'300	233'000.00

à reporter	337'100	760'700	2'273'514.55
------------	---------	---------	--------------

	<b>Budget 2004</b>	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	Fr.	Fr.
report :	<b>337'100</b>	760'700	2'273'514.55
<b>Urbanisme (suite)</b>			
Fonds compensatoire pour aménagement de places de parc, réserve	<b>50'000</b>	50'000	10'800.00
<b>Police</b>			
Ports (excédent de revenus annuels)	<b>0</b>	93'500	189'663.60
<b>Police du feu</b>			
Construction d'abris publics de protection civile, réserve	<b>1'000</b>	1'000	100'752.00
<b>Instruction publique</b>			
Equipement CPLN, réserve	<b>75'000</b>	75'000	82'431.20
<b>Affaires culturelles</b>			
Achat d'objets de collections, réserve	<b>0</b>	0	200'000.00
<b>Services industriels</b>			
Réserve pour eaux	<b>0</b>	59'100	0.00
Réserve électricité	<b>0</b>	0	500'000.00
Réserve NaturMade	<b>0</b>	0	419'759.55
	<b>463'100</b>	1'039'300	3'776'920.90

### **39/49. IMPUTATIONS INTERNES**

A l'intérieur du compte de fonctionnement, des imputations internes sont effectuées entre les différentes subdivisions administratives. Leur but est de connaître le prix de revient réel des prestations. A la fin de la période comptable, les montants débités (groupe 39) et crédités (groupe 49) s'équilibrent.

Pour l'exercice 2004, les imputations internes s'élèvent à 37,1 millions de francs (budget 2003 : 39,9 millions).

## Revenus de fonctionnement

### 40. IMPOTS

	<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	%	Fr.	Fr.
400 Personnes physiques	<b>105'500'000</b>	4.5%	101'000'000	107'218'774.81
401 Personnes morales	<b>46'100'000</b>	-10.0%	51'200'000	53'562'829.05
406 Impôts sur la propriété et la dépense	<b>889'200</b>	12.1%	793'000	1'029'714.35
40 TOTAL	<b>152'489'200</b>	-0.3%	152'993'000	161'811'318.21

Ce groupe, qui représente plus du 28,6% du total des revenus du budget 2004, est en recul par rapport au budget 2003. Les impôts sur les personnes physiques progressent de 4,5 millions de francs alors que les impôts sur les personnes morales diminuent de 5,1 millions de francs.

400 - L'augmentation de 4,5 millions de francs par rapport au budget 2003 se décompose de la manière suivante :

- + 4'500'000 francs correspondant à l'effet cumulatif de l'écart entre la taxation 2003 estimée et les tranches 2003 et l'adaptation des tranches 2004,
- + 500'000 francs de rectificatif d'impôt selon la tendance actuelle,
- 900'000 francs d'impôt sur la fortune conforme à la tendance déjà observée au bouclage des comptes 2002,
- 100'000 francs d'insuffisances et amendes selon la moyenne des ces dix dernières années,
- + 500'000 francs de prélèvement à la réserve pour pertes sur débiteurs impôts.

401 - La baisse de 5,1 millions de francs par rapport au budget 2003 est composée de :

- 5'000'000 francs d'impôt sur le bénéfice consécutif à la chute des bénéfices imposables de quelques gros contribuables,
- + 600'000 francs d'impôt sur le capital conforme à la tendance d'évolution actuelle de cet impôt,
- 200'000 francs correspondant au rendement prévisible de l'impôt foncier compte tenu du résultat atteint en 2002,
- 500'000 francs de rectificatif d'impôt compte tenu de la morosité économique actuelle.

## Evolution du produit de l'impôt

---

Années	Impôt direct		Impôt sur la propriété et la dépense	Total
	Personnes physiques	Personnes morales		
1993	77'936'440	25'515'777	1'103'364	104'555'581
1994	78'924'091	28'592'519	1'144'117	108'660'727
1995	77'582'643	28'254'672	1'150'962	106'988'276
1996	80'040'281	32'887'124	1'019'536	113'946'942
1997	80'217'707	31'148'881	1'140'405	112'506'993
1998	81'419'946	32'146'732	1'165'569	114'732'248
1999	84'845'314	39'349'278	1'027'194	125'221'786
2000	85'968'794	42'171'586	977'468	129'117'848
2001	99'480'841	48'054'987	1'227'447	148'763'275
2002	107'218'775	53'562'829	1'029'714	161'811'318
B 2003	102'500'000	49'700'000	793'000	152'993'000
<b>B 2004</b>	<b>105'500'000</b>	<b>46'100'000</b>	<b>889'200</b>	<b>152'489'200</b>

---



#### 41. PATENTES ET CONCESSIONS

	<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	<b>Fr.</b>	<b>%</b>	Fr.	Fr.
410 Patentes et concessions	<u>56'500</u>	-17.8%	68'700	67'354.25
41 TOTAL	<u>56'500</u>	-17.8%	68'700	67'354.25

Cette baisse est due à la suppression de la taxe de représentations cinématographiques consécutive à l'introduction de la nouvelle Loi cantonale sur le cinéma.

## 42. REVENUS DES BIENS

		Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
420	Banques	<b>102'500</b>	-49.3%	202'300	168'806.98
421	Créances (intérêts moratoires, frais de rappel)	<b>625'500</b>	4.5%	598'500	530'774.62
422	Titres et prêts du patrimoine financier	<b>3'000</b>	30.4%	2'300	3'044.30
423	Immeubles du patrimoine financier	<b>5'691'000</b>	-2.2%	5'820'600	5'401'882.20
424	Gains comptables sur place- ments du patrimoine financier	<b>0.00</b>	0.0%	0.00	0.00
425	Prêts du patrimoine administratif (prêts HLM privés, sociétés diverses)	<b>27'800</b>	6.5%	26'100	33'486.45
426	Participations permanentes du patrimoine administratif (Sociétés énergétiques)	<b>737'100</b>	8.3%	680'300	673'053.65
427	Immeubles du patrimoine administratif	<b>7'809'350</b>	10.7%	7'057'700	6'955'328.40
429	Autres revenus	<b>30'000</b>	150.0%	12'000	13'965.75
42	<b>TOTAL</b>	<b>15'026'250</b>	4.4%	14'399'800	13'780'342.35

420 - Avec des taux d'intérêt à court terme au plus bas, la rémunération des comptes bancaires s'en ressent avec un recul de près de 50% par rapport au montant figurant au budget 2003.

421 - Un ajustement des intérêts moratoires et frais de rappel par rapport aux montants perçus jusqu'ici explique l'augmentation de ce poste.

423 - Si le revenu des loyers des terrains des Forêts et Domaines progresse de 40'000 francs, les loyers des immeubles locatifs du patrimoine financier de l'Urbanisme enregistrent un recul de 79'300 francs en raison de l'adaptation des taux hypothécaires.

426 - Les dividendes sur participations à diverses sociétés sont en progression de 58'800 francs.

427 - Sous cette rubrique figurent entre autres les ventes de vins, en progression de 100'000 francs. Les diverses recettes comptabilisées à la Police progressent de 311'150 francs par rapport au montant inscrit au budget 2003, suite à l'adaptation de certaines taxes.

### 43. CONTRIBUTIONS, VENTES, PRESTATIONS ET LIVRAISONS

	<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	<b>Fr.</b>	<b>%</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
430 Contributions de remplacement (abris protection civile, places de parc)	<b>56'000</b>	9.8%	51'000	111'552.00
431 Emoluments administratifs	<b>754'600</b>	11.4%	677'200	695'795.96
432 Recettes hospitalières et d'établissements spéciaux	<b>57'448'000</b>	-0.4%	57'667'000	57'214'791.36
433 Ecolages	<b>6'126'000</b>	7.3%	5'711'800	5'457'868.00
434 Autres redevances et presta- tions de services	<b>17'774'700</b>	3.2%	17'227'000	17'538'919.17
435 Ventes	<b>82'648'000</b>	0.2%	82'471'500	84'040'922.42
436 Dédommagements de tiers	<b>9'673'800</b>	16.3%	8'316'500	9'380'715.15
438 Prestations effectuées pour des investissements	<b>2'750'000</b>	29.4%	2'125'000	1'948'840.30
439 Autres contributions	<b>8'445'250</b>	3.5%	8'162'600	5'877'921.25
43 TOTAL	<b>185'676'350</b>	1.8%	182'409'600	182'267'325.61

Avec une part équivalente au 34,8% de l'ensemble des revenus au budget 2004, les prestations et marchandises facturées par les services constituent les plus importantes recettes de l'administration communale.

431 - Les principales modifications concernent les émoluments au Contrôle des habitants qui augmentent de 40'000 francs et les émoluments pour sanctions de plans qui progressent de 35'000 francs.

433 - La contribution des parents aux crèches de Serrières, des Acacias et des Berclès progresse globalement de 251'000 francs, suite à l'application de la nouvelle loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance, de l'élargissement de l'échelle contributive des parents et enfin de l'augmentation de la capacité d'accueil aux Acacias. En revanche, une analyse plus fine du revenu imposable des parents a conduit à revoir les contributions des parents au service Accueil écoliers et bourses qui régressent de 100'000 francs par rapport au budget 2003. Au Lycée Jean-Piaget, la contribution des parents diminue de 62'100 francs alors que celle des cours de perfectionnement au C.P.L.N. progresse de 120'600 francs. Au Service des sports, les finances aux divers cours que ce service propose augmentent de 161'000 francs.

434 - La principale modification de ce poste concerne le revenu des interventions du S.I.S. sanitaire qui augment de 400'000 francs, en raison principalement des nouveaux tarifs cantonaux négociés avec Santé Suisse.

- 435 - L'introduction du nouveau plan comptable aux Services industriels a conduit au regroupement, sous un seul Service dénommé Services industriels, des services de l'électricité, du gaz et de l'eau. Globalement d'un budget à l'autre, les ventes des Services industriels progressent de 1'073'500 francs.
- 436 - La principale différence provient de la budgétisation de remboursements d'indemnités journalières maladie non inscrites au budget précédent.
- 438 - L'augmentation des prestations d'investissements provient essentiellement des Services industriels.

Comme évoqué ci-dessus, la comparaison historique n'étant plus possible pour chaque Service des Services industriels, seul la comparaison du rendement net pour la Ville demeure pertinente.

### PRODUIT NET DES SERVICES INDUSTRIELS

En milliers de francs	2000	2001	2002	Budget 2003	<b>Budget 2004</b>
- Services industriels					<b>6'704</b>
- Service des eaux	273	-	-	-	-
- Service du gaz	314	256	151	422	-
- Service de l'électricité	6'698	6'085	6'664	5'551	-
- Garage	-72	-	-	-	-
- Labo eaux et environnement	-240	-258	-249	-380	-
+Prél./-Attrib. aux réserves	-	-870	-920	-	-
Rendement net pour la Ville	<b>6'973</b>	<b>5'213</b>	<b>5'646</b>	<b>5'593</b>	<b>6'704</b>
En % (base 2000)	<i>100%</i>	<i>75%</i>	<i>81%</i>	<i>80%</i>	<b>96%</b>
Sans les mouvements sur les réserves	<i>100%</i>	<i>87%</i>	<i>94%</i>	<i>80%</i>	<b>96%</b>

#### 44. PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION

	<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	<b>Fr.</b>	<b>%</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
441 Part à des recettes cantonales	<b>1'950'500</b>	5.5%	1'849'000	1'805'956.69
44 TOTAL	<b>1'950'500</b>	5.5%	1'849'000	1'805'956.69

Ce groupe de recettes augmente de plus de 100'000 francs. Cette augmentation provient essentiellement de la part aux amendes d'ordre qui atteint 1,8 million de francs (+ 100'000 francs par rapport au budget 2003).

## 45. DEDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITES PUBLIQUES

		<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
450	Confédération	<b>230'500</b>	-61.6%	600'500	485'451.05
451	Canton (entretien routier, commission de conciliation en matière de loyers, contributions scolaires, indemnités pour gestion des agences AVS et de chômage)	<b>22'421'600</b>	5.6%	21'227'400	19'414'850.55
452	Communes (part au réseau intercommunal d'épuration des eaux, service de l'ambulance, du feu, prix coûtants scolaires)	<b>13'058'900</b>	6.4%	12'270'300	10'768'546.46
45	<b>TOTAL</b>	<b>35'711'000</b>	4.7%	34'098'200	30'668'848.06

450 - L'indemnité de l'OFAS pour la collaboration entre le Service des parcs et promenades de la Ville et le Centre de Malvilliers s'élève à 230'000 francs, soit une diminution de 370'000 francs par rapport au budget 2003.

451 - Les prix coûtants facturés aux cantons de domicile des élèves qui suivent leur enseignement à Neuchâtel progressent de 1'186'200 francs pour atteindre 21'816'600 francs. Ce montant découle de la prise en compte de la contribution cantonale au C.P.L.N. de 7'277'700 francs, en diminution de 343'200 francs par rapport au budget 2003.

452 - La part des communes externes relative à l'accueil de la petite enfance s'élève à 383'500 francs soit une augmentation de 105'900 francs par rapport au budget 2003.

La participation des communes membres de la convention du service sanitaire est inférieure de 154'900 francs au budget 2003. Par contre, celle relative au centre de secours dépasse de 69'100 francs les prévisions budgétaires 2003.

Les prix coûtants, notamment du Lycée Jean-Piaget, de l'enseignement facturés aux communes progressent de 728'900 francs.

#### 46. SUBVENTIONS ACQUISES

		<b>Budget 2004</b>	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
		Fr.	%	Fr.	Fr.
460	Confédération	<b>10'755'800</b>	-5.5%	11'383'400	10'537'979.28
461	Canton	<b>92'464'400</b>	6.9%	86'510'700	88'714'137.22
462	Communes	<b>228'700</b>	-0.6%	230'000	213'710.10
469	Autres subventions	<b>415'900</b>	-14.6%	486'900	403'785.00
46	<b>TOTAL</b>	<b>103'864'800</b>	5.3%	98'611'000	99'869'611.60

460 - Les subventions de la Confédération, concernant principalement l'Instruction publique (LJP et CPLN), sont en diminution (-472'900 francs) par rapport au budget 2003

461 - En matière scolaire, les subsides du canton sont en légère augmentation (+38'600 francs) par rapport au budget 2003 et figurent pour 26'515'700 francs au budget 2004.

En application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance, le montant total de la subvention cantonale versée aux crèches communales progresse de 88'900 francs.

La subvention LAIS passe de 58'524'000 francs pour le budget 2003 à 64'430'000 francs pour le budget 2004, soit une augmentation de 5'906'000 francs.

#### 48. PRELEVEMENTS AUX RESERVES

	Budget 2004	Ecart	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	%	Fr.	Fr.
481 Prélèvements aux finance- ments spéciaux	58'800	-89.4%	554'600	723'070.93
482 Prélèvements aux réserves	<u>1'055'800</u>	222.9%	<u>327'000</u>	376'046.15
48 TOTAL	<u>1'114'600</u>	26.4%	881'600	1'099'117.08

#### Détail des prélèvements :

##### **Finances**

Encouragement de la formation et maintien des emplois, fonds	0		78'000	82'640.00
---	---	--	--------	-----------

##### **Forêts et domaines**

Encouragement de la formation et maintien des emplois, fonds	51'400		0	0.00
Réserve forestière	36'000		0	0.00

##### **Services sociaux**

Encouragement de la formation et maintien des emplois, fonds	34'400		0	0.00
---	--------	--	---	------

##### **Travaux publics**

Epuration des eaux, réserve	0		554'600	0.00
Epuration des eaux, avance	0		0	409'897.35
Ordures et déchets, avance	0		0	195'077.98

##### **Urbanisme**

Immeubles locatifs patrimoine financier, réserve pour entretien	588'500		161'000	0.00
Immeubles HLM patrimoine financier, réserve pour entretien	108'000		38'000	0.00
Immeubles locatifs patrimoine administr., réserve pour entretien	<u>187'500</u>		<u>50'000</u>	0.00

à reporter :	1'005'800		881'600	687'615.33
--------------	-----------	--	---------	------------



	<b>Budget 2004</b>	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	Fr.	Fr.
report :	<b>1'005'800</b>	881'600	687'615.33
<b>Police</b>			
Ports (excédent de charges annuelles)	<b>58'800</b>	0	0.00
<b>Instruction publique</b>			
Equipement CPLN, réserve	<b>0</b>	0	193'406.15
<b>Affaires culturelles</b>			
Expo.02, réserve	<b>0</b>	0	50'000.00
Achat objets collection, réserve	<b>50'000</b>	0	0.00
<b>Sports</b>			
Expo.02, réserve	<b>0</b>	0	50'000.00
<b>Services industriels</b>			
Service des eaux, avance	<b>0</b>	0	118'095.60
	<b>1'114'600</b>	881'600	1'099'117.08

## D. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Patrimoine administratif	<b>Budget 2004</b>	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Dépenses d'investissements bruts:</b>			
sur crédits accordés	<b>58'184'500</b>	51'247'000	51'532'449.18
sur crédits à solliciter	<b>11'410'000</b>	17'495'000	0.00
sur crédits de construction	<b>1'680'000</b>	1'680'000	782'692.78
Total	<b>71'274'500</b>	70'422'000	52'315'141.96
<b>Recettes d'investissements</b>	<b>-9'879'500</b>	-7'067'000	-6'663'399.71
<b>Investissements nets</b>	<b>61'395'000</b>	63'355'000	45'651'742.25
./ ammortissements à charge du compte de fonctionnement	<b>-22'203'000</b>	-21'910'100	-29'065'090.99
<b>Dépenses à porter à l'actif du bilan</b>	<b>39'192'000</b>	41'444'900	16'586'651.26

Pour 2004, les investissements du patrimoine administratif prévus au budget et reposant sur des crédits déjà alloués par le Conseil général représentent le 82% du total général (73% au budget 2003).

Ce montant d'investissements est à mettre en relation avec des travaux d'infrastructures importants comme la poursuite de la construction du NHP (31,4 millions, soit 44% du total), la construction de la nouvelle école primaire de la Maladière et de la halle de gymnastique triple de la Riveraine.

Ces crédits sont complétés par des dépenses destinées au maintien du patrimoine comme les plans directeurs des Services industriels ainsi que l'entretien lourd des bâtiments et des routes.

Un tableau détaillé des investissements (administratifs et financiers) figure en annexe à la fin du rapport.

## CREDITS DE CONSTRUCTION

Pour être à même d'intervenir dans des circonstances d'exception qu'il est difficile d'imaginer lors de l'élaboration du budget, le Conseil communal dispose de la marge de manœuvre indispensable apportée par les crédits de construction, conformément aux articles 149 et 151 du Règlement général.

### Répartition des crédits de construction

Sections	Budget 2004	Budget 2003	Comptes 2002
	Fr.	Fr.	Fr.
Forêts et Domaines	<b>200'000</b>	200'000	87'267.70
Travaux publics	<b>300'000</b>	300'000	279'947.45
Urbanisme	<b>300'000</b>	300'000	159'347.20
Police et police du feu	<b>60'000</b>	60'000	29'912.80
Instruction publique	<b>80'000</b>	80'000	0.00
Affaires culturelles	<b>60'000</b>	60'000	57'136.05
Sports	<b>100'000</b>	100'000	78'721.30
Services industriels:			
a) eaux	<b>200'000</b>	200'000	0.00
b) gaz	<b>200'000</b>	200'000	0.00
c) électricité	<b>180'000</b>	180'000	90'360.28
	<b>1'680'000</b>	1'680'000	782'692.78

## CREDITS POUR DIFFERENTS EQUIPEMENTS HOSPITALIERS

Nous vous présentons une demande de crédit d'un montant de 900'000 francs nous autorisant à acquérir ou à remplacer les appareils et équipements nécessaires au bon fonctionnement des hôpitaux.

L'enveloppe habituelle de 1,2 millions de francs a été réduite de 300'000 francs, conformément aux engagements pris par notre Conseil en vue de donner la priorité à l'acquisition prochaine d'un équipement d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Cet objet d'importance cantonale pour l'équipement du NHP fera l'objet d'une prochaine demande de crédit dès que nous disposerons de la décision du Conseil d'Etat.

Les appareils et équipements relatifs à l'enveloppe de 900'000 francs se répartissent dans les trois catégories suivantes :

	Fr.
- Equipement hôtelier	80'000.-
- Equipement médical	595'000.-
- Bureautique médicale et logistique	<u>225'000.-</u>
<b>Total</b>	<b><u>900'000.-</u></b>

## E. RENOUELEMENT ET CONCLUSION D'EMPRUNTS

Conformément à l'article 25 de la loi sur les communes du 21 décembre 1964, nous sollicitons l'autorisation de contracter des emprunts pour un montant global de soixante-neuf millions de francs durant l'année 2004 (voir projet d'arrêté V). Cette somme est nécessaire pour faire face aux besoins de trésorerie non couverts par l'autofinancement ainsi que pour le remboursement des quatre emprunts arrivant à échéance en 2004.

La somme relative au renouvellement et la conclusion d'emprunts se détermine comme suit :

	<b>Fr.</b>
Insuffisance de financement au compte administratif du budget 2004	39'077'200.-
Remboursement de quatre emprunts de la dette consolidée	<u>30'000'000.-</u>
<b><i>Sous-total</i></b>	<b>69'077'200.-</b>
Liquidités à disposition au 31 décembre 2003 (estimation)	<u>- 77'200.-</u>
<b>Financement nécessaire</b>	<b><u>69'000'000.-</u></b>

Les remboursements de la dette consolidée concernent quatre emprunts arrivant à échéance pour un montant total de 30 millions de francs. Ils se répartissent de la manière suivante :

	<b>Fr.</b>
Fonds de compensation AVS, 4,5% de 1996 (échéance 26 mars 2004)	5'000'000.-
Rentenanstalt, assurance vie, 4,5% de 1996 (échéance 13 avril 2004)	5'000'000.-
Fonds de compensation AVS, 4,5% de 1996 (échéance 28 mai 2004)	5'000'000.-
BCN, 3,125% de 1994 (échéance 11 novembre 2004)	15'000'000.-

Le volume des investissements nets se monte à 61'395'000 francs. Rappelons que seuls 33,5 millions de francs sont des réalisations à charge de la Ville. Pour le solde, la Ville intervient comme mandataire et facture les frais financiers aux utilisateurs ou bénéficiaires des ouvrages. Ainsi, la dette augmente mais la charge financière nette reste stable. Le présent rapport à l'appui du budget de l'année 2004 contient le détail des estimations du compte administratif ainsi que le tableau du service de la dette avec l'inventaire des annuités à payer.

## F. CONCLUSION

Les perspectives incertaines de reprise économique ne permettent pas de tenir compte de ses effets sur les recettes de la Ville. La situation conjoncturelle affecte dès lors le résultat du budget en raison de la diminution des ressources conjuguée à l'augmentation de certaines charges, en matière sociale notamment. Dans cette situation difficile et grâce à des efforts importants pour maîtriser les dépenses, le déficit budgétisé a pu être contenu et, le cas échéant, sera financé par une partie de la fortune nette accumulée ces dernières années. Grâce aux réserves constituées pour les bâtiments, les dépenses d'entretien et de rénovation ont pu être maintenues, évitant ainsi d'accumuler du retard dans l'entretien d'une partie du patrimoine. La maîtrise du déficit de fonctionnement nous permet de renoncer à proposer des mesures supplémentaires de réduction des dépenses qui affecteraient l'activité commerciale locale.

Les prestations développées ces dernières années en matière culturelle, sportive, d'encadrement de la jeunesse et de sécurité publique, seront maintenues. Ces prestations participent au rayonnement et à l'attractivité de la cité, dont la population devrait s'accroître ces prochaines années au vu des nombreuses constructions de logements actuellement en cours.

Les investissements resteront à un niveau élevé et la construction du NHP en constitue toujours la part prépondérante. Financé par des investisseurs privés, le chantier de 'La Maladière' débutera l'année prochaine et les espaces publics à proximité de la gare seront achevés.

Les décisions prises à ce jour par le législatif cantonal en matière de fiscalité n'affecteront en principe les ressources communales qu'à partir de 2005. Les difficultés financières de la Confédération et du Canton pourraient fragiliser les finances de la ville par les reports de charges dont il est question dans les mesures d'économie.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, à prendre acte du présent rapport et à adopter les projets d'arrêtés qui y sont liés.

Neuchâtel, le 10 octobre 2003

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2004, y compris le budget des écoles communales, est adopté. Il se résume comme suit :

a) Budget de fonctionnement :

	Fr.
Total des charges	537'167'400.--
Total des revenus	<u>532'994'000.--</u>
Excédent de charges	4'173'400.--
	=====

b) Budget des investissements :

Total des dépenses	71'274'500.--
Total des recettes	<u>9'879'500.--</u>
Investissements nets	61'395'000.--
	=====

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits de construction  
pour l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2004 :

	Fr.
a) Forêts et Domaines	200'000.--
b) Travaux publics	300'000.--
c) Urbanisme	300'000.--
d) Police et police du feu	60'000.--
e) Instruction publique	80'000.--
f) Affaires culturelles	60'000.--
g) Sports	100'000.--
h) Services industriels	<u>580'000.--</u>
Total	<u><u>1'680'000.--</u></u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Projet III

**Arrêté  
concernant le crédit pour les différents  
équipements hospitaliers  
de l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 900'000 francs est accordé au Conseil communal pour les différents équipements hospitaliers de l'exercice 2004.

**Art. 2.**- Cet investissement fait l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
modifiant le règlement concernant  
la taxe sur les spectacles et autres divertissements  
du 29 décembre 1947**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le deuxième alinéa du préambule du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, est modifié comme suit :

Vu le décret du Grand Conseil, du **28 janvier 2003**, autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS),

**Art. 2.**- Les articles 2, 3 alinéa 2, 4 alinéa 2, et 7 du Règlement concernant la taxe sur les spectacles et autres divertissements, du 29 décembre 1947, sont modifiés comme suit :

**Art. 2.**- La taxe est fixée aux **10 %** de la recette totale. La taxe n'est pas applicable aux billets d'un prix inférieur à 1 franc.

**Art. 3.**- <sup>2</sup> Avant toute mise en vente des billets d'entrée, les particuliers, agences ou sociétés qui organisent un spectacle sont tenus de prendre les instructions de la **Caisse communale**, en vue de la perception de la taxe.

**Art. 4.**- <sup>2</sup> La **Caisse communale** tient à la disposition des organisateurs de spectacles, et plus spécialement des sociétés locales, des billets répondant aux exigences réglementaires. Ces billets leur sont délivrés au prix coûtant.

**Art. 7.**- **Abrogé**

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Projet V

**Arrêté  
concernant le renouvellement et  
la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2004**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 69'000'000 de francs durant l'année 2004.

**Art. 2.**- Répartis selon la durée des contrats, les frais d'émission seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.331.11 "Amortissements des frais d'émissions d'emprunts".

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.